

PREMIERE PARTIE – PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/.../T/2025-2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION/EXTENSION DES OUVRAGES D'IRRIGATION COLLINAIRE A MUREHE EN COMMUNE MUSONGATI DE LA PROVINCE BURUNGA

Date de publication : 19 / 12 / 2025
 Date d'ouverture des offres : 8 / 1 / 2026

Objet du marché

1. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction du Génie Rural, de l'Irrigation et du Développement de Serres a obtenu un financement sur le budget Général de l'Etat pour le Projet d'aménagement des infrastructures hydro agricoles, IMPUTATION : 40 00 001 00 4 21110 11 000 0424 08.
2. Il est prévu qu'une partie du budget sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour les travaux de construction des ouvrages d'irrigation collinaire à MUREHE en Commune Musongati de la Province Burunga (Ancienne commune Giharo de l'ancienne Province Rutana).
3. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction du Génie-Rural, de l'Irrigation et Développement des Serres invite, par le présent Appel d'Offres National Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de construction des ouvrages d'irrigation collinaire à MUREHE en Commune Musongati de la Province Burunga (Ancienne commune Giharo de l'ancienne Province Rutana).

Financement du marché

4. Le marché sera financé par le Gouvernement du Burundi sur budget Général de l'Etat, exercice 2025-2025, le Projet d'aménagement des infrastructures hydro-agricoles, IMPUTATION : 40 00 001 00 4 21110 11 000 0424 08

Specifications du marché

5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.
6. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un lot unique et sont constitués des rubriques suivantes :
 - La reconstruction de deux barrages de déviation ;
 - La réhabilitation des canaux primaires en maçonnerie ;
 - La réalisation des canaux en maçonnerie ;
 - La construction du nouveau barrage de dérivation ;
 - La construction des dalots sur piste ;
 - La construction des partiteurs ;
 - La construction des ouvrages sectionnement ;
 - La réalisation des gabionnages de protection de la prise en amont et en aval des deux prises en aval ;
 - La construction d'un ouvrage de traversée ou passerelles ;
 - La réalisation de la fourniture et pose des vannes de prise et de sortie sur la prise.

0

L'exécution des travaux devra se faire suivant les plans fournis par le Maître de l'Ouvrage après attribution du Marché et suivant les règles de l'art.

7. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (03) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.
8. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation

9. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, établies en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles possèdent les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
10. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29 janvier 2018.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

11. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à Gitega Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe ; TEL + (257) 22405099 / 22404998 E-mail : info.mineagrie@gmail.com. Il peut être obtenu au secrétariat du MINEAGRIE moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille de franc burundais (50 000 FBU)** qui sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Présentation des offres

12. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
13. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.
Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au MINEAGRIE TEL + (257) 22405099 / 22404998 E-mail : info.mineagrie@gmail.com en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 18. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendaires avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Réunion d'information / visite des sites des travaux

14. Une visite guidée des sites est fortement recommandée pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée le ____/____/2025 à partir de 10 heures, heure locale (GMT+2). Le rendez-vous étant fixé à partir de la salle de réunion du Cabinet du MINEAGRIE.
Chaque soumissionnaire assure lui-même son déplacement.

Garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission

15. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire d'offre d'un montant de **dix million de Francs Burundais (10 000 000 FBU)**.

16. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire via une banque agréée ou une institution bancaire au Burundi et devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques certifiés et les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

Validité des offres

17. Les offres sont valables pendant une période de **quatre-vingt –dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

18. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 11 ci-dessus au plus tard le ____/____/2025 à 10 heures précises, heure locale.
19. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres.

Séance d'ouverture des offres

20. Les offres seront ouvertes le ____/____/24 à 10 heures 30 minutes, heure locale dans la salle de réunion du MINEAGRIE TEL + (257) 22405099 / 22404998 E-mail : **info.mineagri@gmail.com** sis au quartier Musinzira.
21. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018, un Cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) doit assister à la séance d'ouverture des offres.

Critères de qualification

22. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra : présenter les documents administratifs exigés et valables ; présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.
23. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offre

Fait à Gitega, le ..11..../..12..../2025

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

Calinie MBARUSHIMANA

P.O. NUYINASHO Emmanuel

